

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Décembre 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/12/10

Date de la convocation	06/12/2021
	Votes : 22
Présents : 18	Pour : 18
Absents : 05	Contre : 02
Représentés : 04	Abstention : 02

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, SEBASTIAN David, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GARIN-MICHAUD à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat pour 2022
Réhabilitation de la halle, réhabilitation de l'ancienne gare SNCF tranche 2 et la création d'un troisième court de tennis

Monsieur le Maire présente, comme premier dossier, au Conseil Municipal dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le programme de valorisation du patrimoine bâti et de **réhabilitation de la halle**.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-10-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Il présente le diagnostic de Christine Cari Mantrand, architecte, le programme de travaux et en précise son coût :

- Coût estimé des travaux HT :	760 888.00€
- Coût estimé des horaires :	<u>180 992.08€</u>
TOTAL H.T.	941 880.08€

Monsieur le Maire présente, en deuxième lieu, au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne gare. Il précise qu'avec l'aide du CAUE, dans son rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, l'architecte, Mr Landemaine, désigné au mois de juillet 2018, a réalisé la phase avant projet définitif de la tranche 1 et 2 du projet de réhabilitation de la gare. Il précise que les travaux de la tranche 1 sont actuellement en cours de réalisation par le chantier d'insertion For.C.E.

Il présente, au Conseil Municipal le programme de travaux de **réhabilitation de l'ancienne gare tranche 2**, éligible aux dotations de l'Etat, établi par le maître d'oeuvre, Mr Landemaine, et en précise son coût :

- Coût estimé des travaux HT :	440 676.50€
- Coût estimé des honoraires :	<u>48 474.42€</u>
TOTAL TRANCHE 2 H.T.	489 150.92€

Monsieur le Maire présente, en troisième lieu, au Conseil Municipal le projet de **création d'un troisième court de tennis**.

Il présente, au Conseil Municipal le programme de travaux pour la création d'un troisième court de tennis établi par le maître d'oeuvre, bureau d'études SERI, et en précise son coût :

- Coût total estimé des travaux H.T. :	210 295.00 €
▪ <i>Travaux de base</i>	118 549.00
▪ <i>Option 1</i>	34 968.00
▪ <i>Option 2</i>	20 750.00
▪ <i>Option 3</i>	29 400.00
▪ <i>Option 4</i>	6 628.00
- Coût estimé des honoraires :	<u>6 000.00€</u>
TOTAL H.T.	216 295.00€

Il insiste sur la nécessité d'avoir recours aux aides financières de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Il propose au Conseil Municipal, de recourir aux aides financières de l'Etat, éligibles notamment à la DETR ou au DSIL pour pouvoir concrétiser ces réalisations.

Il soumet les plans de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 18 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions,

- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de la halle.
et son plan de financement pour un coût hors taxes de 941 880.08€,
- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de la gare tranche 2 et son
plan de financement pour un coût hors taxes de 489 150.92€,
- Adopte le programme de travaux de création d'un troisième court de tennis et
son plan de financement pour un coût hors taxes de 216 295.00€,
- Sollicite les dotations de l'Etat pour 2022 pour l'attribution d'aides
financières les plus élevées possibles,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature
nécessaire au règlement de ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

 **Le Maire**
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-10-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021